

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 530**5 avril 2002****SOMMAIRE**

Accinauto S.A., Luxembourg	25429	Fan S.A., Luxembourg	25403
Additek S.A., Luxembourg	25401	FEK Immobilière S.A., Itzig	25432
Additek S.A., Luxembourg	25401	Federal Trade Holding S.A., Luxembourg	25407
Agence Immobilière Joseph Seil, S.à r.l., Win- crange	25423	Fiduciaire Everard-Klein, S.à r.l., Itzig	25432
Arclux S.A., Binsfeld	25418	Finanim S.A., Luxembourg	25440
Arclux S.A., Binsfeld	25418	Fintal Holding S.A., Luxembourg	25410
Arclux S.A., Binsfeld	25418	Fintal Holding S.A., Luxembourg	25410
Arclux S.A., Binsfeld	25418	Flysky Finance S.A., Luxembourg	25408
Arclux S.A., Binsfeld	25418	Fortune Magique S.A., Luxembourg	25404
Baatz Constructions, S.à r.l., Luxembourg	25426	Fortune Magique S.A., Luxembourg	25404
Baatz Matériel, S.à r.l., Erpeldange	25426	G-Build, S.à r.l., Luxembourg	25429
Bachmann & Rieg S.A., Luxembourg	25438	G-Field, S.à r.l., Luxembourg	25429
Bachmann & Rieg S.A., Luxembourg	25438	Garage Felix Konsbrück S.A., Grundhof	25421
Ballooning 50° Nord, S.à r.l., Fohren	25419	Garage Müller Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	25431
Berik Holding S.A., Luxembourg	25404	(Felix) Giorgetti, S.à r.l., Luxembourg	25439
Bilimbi S.A., Luxembourg	25433	Holstein Offshore Holding S.A., Luxembourg	25434
Blue Circle Luxembourg S.A., Luxembourg	25433	Howi, S.à r.l., Luxembourg	25410
Boucherie de Diekirch S.A., Ingeldorf	25417	Immobilière Nord-Sud S.A., Clervaux	25417
Cactus Bazar II S.A., Diekirch	25421	Imprimerie d'Ettelbruck, S.à r.l., Ettelbruck	25415
Centralin, S.à r.l., Luxembourg	25432	Imprimerie d'Ettelbruck, S.à r.l., Ettelbruck	25415
Cofra S.A., Luxembourg	25394	Imprimerie de Wiltz S.A., Wiltz	25416
Coparinvest S.A., Luxembourg	25424	Imprimerie de Wiltz S.A., Wiltz	25416
Coparinvest S.A., Luxembourg	25426	Imprimerie du Nord S.A., Diekirch	25415
Delma & Cie, S.à r.l., Wiltz	25423	Imprimerie du Nord S.A., Diekirch	25415
Delma & Cie, S.à r.l., Wiltz	25423	ITW Participations, S.à r.l., Luxembourg	25401
Dikrecher Supermaat S.A., Ingeldorf	25419	Kenaco, S.à r.l., Mamer	25430
Disco Fashion S.A., Luxembourg	25439	Kiefer, S.à r.l., Colmar-Berg	25431
Environmental Systems International S.A.H., Lu- xembourg	25406	Kowa Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	25427
Espim S.A., Luxembourg	25406	Kronotrans Luxembourg, S.à r.l., Sanem	25430
Etoile Garage, S.à r.l., Luxembourg	25426	Lemmex Holding S.A., Luxembourg	25402
Ets. Hoffmann-Neu Matériaux S.A., Wasserbillig	25432	Lemmex Holding S.A., Luxembourg	25402
Euro-Lepont S.A., Luxembourg	25422	Lux-Cado, S.à r.l., Weiswampach	25417
Eurodev Holding Corporation S.A., Luxembourg	25401	Lux-Cado, S.à r.l., Weiswampach	25417
Eurodev Holding Corporation S.A., Luxembourg	25401	MFTI, (Merchant Financial Trust & Investment AG, Niederlassung Luxembourg), Wasserbillig	25400
Eurosafe, S.à r.l., Wolwelage	25420	Menuiserie Gaul et Clees, S.à r.l., Winrange	25420
Extension S.A., Weiswampach	25416	Menuiserie Gaul et Clees, S.à r.l., Winrange	25420
Extension S.A., Weiswampach	25416	MGE - RB Strategic, S.à r.l., Luxembourg	25395
Fan S.A., Luxembourg	25403	Money Plus, Sicav, Luxembourg	25434
		Moynesque Vignoble S.A.	25407

Moynesque Vignoble S.A., Luxembourg	25407	Scierie Strotz-Kolbach, S.à r.l., Wolwelage	25419
Nerden et Fils, S.à r.l., Beckerich	25418	SOTRAL - Société des Travaux du Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25403
New Grain de Beauté, S.à r.l., Differdange	25439	Socade S.A., Echternach	25420
Nickabb Invest, S.à r.l., Luxembourg	25411	Société de Développement Immobilier S.A., Lu- xembourg	25408
Nimac S.A. Industries, Foetz	25438	Sogis, S.à r.l., Luxembourg	25429
Nortel Networks (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	25437	Sorbing S.A., Luxembourg	25409
P.M. De Waal Holding S.A., Luxembourg	25440	T & MC S.A., Luxembourg	25439
Petroleum Services Holding S.A., Windhof	25437	Tecdis S.A., Luxembourg	25440
Petroleum Services S.A., Windhof	25437	Tecno Company, S.à r.l., Luxembourg	25433
(La) Renaissance, S.à r.l., Luxembourg	25430	Telux S.A., Itzig	25414
Resource Development (Zoliborz), S.à r.l., Luxem- bourg	25431	Upside I Capital Partners S.A., Luxembourg	25406
Resource Development (Zoliborz), S.à r.l., Luxem- bourg	25431	Upside I Capital Partners S.A., Luxembourg	25406
Retondo S.A., Luxembourg	25405	Valdi Communications, S.à r.l., Amsterdam	25405
Retondo S.A., Luxembourg	25405	Velux, S.à r.l., Born	25426
Schumann, S.à r.l., Nothum	25421	Vital Beauté, S.à r.l., Luxembourg	25430
Schumann, S.à r.l., Nothum	25421	Votre Intérieur, S.à r.l., Dudelange	25408
Scierie Strotz-Kolbach, S.à r.l., Wolwelage	25419	Votre Intérieur, S.à r.l., Dudelange	25409
		Yell, S.à r.l., Luxembourg	25402

COFRA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le jeudi 27 décembre 2001 à 11 heures

L'assemblée se réunit sous la présidence de Monsieur Pierre Hoffmann.

Il désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Ransquin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Thillens.

Le président constate que les détenteurs de toutes les actions sont présents ou représentés. Tous les actionnaires se reconnaissent valablement convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

L'assemblée étant dûment constituée, elle peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Conversion de la devise d'expression du capital social de LUF en EUR.

2. Augmentation du capital social, dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, à concurrence de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.250,00, sans création d'actions nouvelles, par incorporation d'une partie des réserves disponibles à due concurrence.

3. Adaptation de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante : «Le capital est fixé à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,00) EUR, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR».

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de LUF en EUR.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, à concurrence de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.250,-, sans création d'actions nouvelles, par incorporation d'une partie des réserves disponibles à due concurrence.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au le 1^{er} janvier 2002.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

«Le capital est fixé à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) EUR, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30 après lecture et approbation du procès-verbal qui est signé par le Président, le Scrutateur et le Secrétaire.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 35, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85107/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

MGE - RB STRATEGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the sixteenth day of November.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) RICHARDSON EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Brimingham (U.K.) on November 15th 2001

2) McArthurGlen CONTINENTAL INVESTMENTS LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1900 K Street, N.W. Suite 650, Washington, D.C., 20006, U.S.A.,

here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Washington (U.S.A.) on November 14th, 2001.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the prenamed parties declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to evaluate and to undertake feasibility analyses of such business opportunities which may be presented to the Company for review by the partners of the Company or associated entities of the partners and to undertake such services and actions as may be reasonable and necessary to the conduct of the same.

The Company may grant loans or otherwise assist the companies or other bodies, corporate or unincorporated, or similar organisations which may be formed directly or indirectly in part or in whole by the immediate or ultimate partners of the Company (the «Related Companies»).

The Company may present business opportunities to the Related Companies and provide such entities with services necessary for their administration and development.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of MGE - RB STRATEGIC, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. Shares to be subscribed shall be offered on a pre-emptive basis to the existing partners in proportion to the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one A manager and one B manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting provided that no meeting of the board of managers shall be held outside the Grand Duchy of Luxembourg and any decision reached or resolution passed by the board of managers at any meeting held outside the Grand Duchy of Luxembourg shall be invalid and of no effect. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

In exceptional circumstances, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that at least a majority of the managers so present or represented are located in the Grand Duchy of Luxembourg at the time and that no managers are participating in any such meeting by way of conference-call or similar means of communication from a location in the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of April and ends on the thirty-first of March.

Art. 22. Each year on the thirty-first of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- 1) 250 (two hundred and fifty) shares by RICHARDSON EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed;
- 2) 250 (two hundred and fifty) shares by McArthurGlen CONTINENTAL INVESTMENTS LLC, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2002.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs.

General meeting of partners

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The registered office of the Company shall be 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

2.- The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) A managers:

- Mr Gary Bond, surveyor, residing at Hesketh House, 43-45 Portman Square, London, W1H 6AG, United Kingdom;

- Mr Joseph Wallach Kaempfer, real estate developer, residing at Hesketh House, 43-45 Portman Square, London, W1H 6AG, United Kingdom;

b) B managers:

- Mr Simon Andrew Megginson Corner, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ;

- Mr Lee Scott Richardson, director, residing at Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) RICHARDSON EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, ici représentée par M. Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Birmingham (Royaume-Uni), le 15 novembre 2001.

2) McArthurGlen CONTINENTAL INVESTMENTS LLC, une société constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à 1900 K Street, N.W. Suite 650, Washington D.C., U.S.A.,

ici représentée par M. Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Washington (U.S.A.), le 14 novembre 2001.

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'évaluer et de réaliser des analyses de faisabilité des opportunités commerciales présentées à la Société pour révision par les associés de la Société ou par toutes entités liées aux associés, et d'entreprendre des services et actions considérés comme étant raisonnables et nécessaires à la réalisation de cet objet.

La Société peut également accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés ou des autres personnes physiques ou personnes morales, ou des organisations similaires qui peuvent être créées directement ou indirectement, entièrement ou en partie, par les associés directes ou ultimes de la Société (les «Sociétés Liées»).

La Société peut présenter des opportunités commerciales aux Sociétés Liées et fournir à de telles entités les services nécessaires à leur gestion et leur développement.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MGE - RB STRATEGIC, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation étant entendu qu'aucune réunion du conseil de gérance ne pourra être tenue en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et que toute décision ou résolution passée par le conseil de gérance à toute réunion en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ne sera pas valable et sera sans effet. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant

par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans des circonstances exceptionnelles, tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres pourvu qu'au moins la majorité des gérants ainsi présents ou représentés se trouvent au Grand-Duché de Luxembourg à ce moment et qu'aucun gérant ne participe à cette réunion par le biais d'une conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) 250 (deux cent cinquante) parts sociales par RICHARDSON EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée.
- 2) 250 (deux cent cinquante) parts sociales par McArthurGlen CONTINENTAL INVESTMENTS LLC, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2002.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est établi à 38-40 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) Sont nommés gérants de la Société:

a) Gérants A:

- Monsieur Gary Bond, géomètre, demeurant à Hesketh House, 43-45 Portman Square, Londres, W1H 6AG, Royaume-Uni.

- Monsieur Joseph Wallach Kaempfer, entrepreneur, demeurant à Hesketh House, 43-45 Portman Square, Londres, W1H 6AG, Royaume-Uni.

b) Gérants B:

- Monsieur Simon Andrew Megginson Corner, gérant, demeurant à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Angleterre B69 3DZ.

- Monsieur Lee Scott Richardson, gérant, demeurant à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, Angleterre B69 3DZ.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2001, vol. 863, fol. 63, case 7. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(84351/239/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

**MFTI, (MERCHANT FINANCIAL TRUST & INVESTMENT AG, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG),
Aktiengesellschaft.**

Zweigniederlassung: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87^e Division Américaine.

H. R. Luxembourg B 68.936.

Im Jahre zweitausendeins, den neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herrn Dirk Meininger, Direktor, wohnhaft in Wasserbillig (Luxemburg).

Handelnd als Direktor der Zweigniederlassung MFTI (MERCHANT FINANCIAL TRUST & INVESTMENT AG, NIEDERLASSUNG LUXEMBOURG, H. R. Luxembourg Sektion B Nummer 68.936, mit Sitz zu L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen am 8. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 409 vom 3. Juni 1999.

Der vorgenannte Direktor nimmt folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Direktor beschliesst den Sitz der Zweigniederlassung, vom 1. Juli 2001 an, von Luxemburg nach Wasserbillig zu verlegen.

Die Anschrift der Zweigniederlassung lautet: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87^e Division Américaine.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Unterschrieben: D. Meininger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 20. Dezember 2001.

J. Elvinger.

(84393/211/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

EURODEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.221.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(84231/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

EURODEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.221.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(84232/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

ADDITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 63.382.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(84278/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

ADDITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 63.382.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

(84279/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.597.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actinnaires tenue à Luxembourg en date du 20 décembre 2001 que la liquidation de la Société est clôturée et que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 20 décembre 2001 à l'ancien siège social de la société à L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84285/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

LEMMEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.936.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

LEMMEX HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(84288/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

LEMMEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.936.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 août 2001

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Carlo Santoiemma par le conseil d'administration du 30 mars 2001 et de M. Jean Pierre Verlainé par le conseil d'administration du 12 mars 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

MM. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, Président;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jean Pierre Verlainé, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

LEMMEX HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84296/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

YELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. UPWIND, S.à r.l.).

Capital: EUR 13.000.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.672.

Extrait de la résolution écrite de l'Associé Unique du 9 novembre 2001

En date du 12 novembre 2001, l'Associé Unique de YELL, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

- décision a été prise de nommer Mme Constance Adele Elizabeth Heylar, demeurant à Utopia, rue de la Passee, St Sampsons, Guernsey GY1 4TN en tant que nouveau gérant de la société et ce, avec effet immédiat.
- Décision a été prise de nommer M. Peter Leonard Gillson, demeurant à Highfield, Maladerie Road, St Sampsons, Guernsey GY1 4R en tant que nouveau gérant de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84286/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 65.642.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FAN S.A.

Société anonyme

Signature / Signature

Administrateur/ Administrateur

(84289/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 65.642.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 novembre 2001

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Marc Muller décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 10 janvier 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999/2000:

Conseil d'administration

MM. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Marc Muller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Francesco Casoli, employé privé, demeurant à Fabriano (Italie), administrateur;

Mme Gianna Peralisi, demeurant à Fabriano (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

FAN S.A.

Société anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84294/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

SOTRAL - SOCIETE DES TRAVAUX DU LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 2.000.000,-.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 18.494.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1981, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N°203 du 1^{er} octobre 1981. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 août 2001, acte non encore publié.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

SOTRAL - SOCIETE DES TRAVAUX DU LUXEMBOURG

Signature

(84280/546/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FORTUNE MAGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.127.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FORTUNE MAGIQUE S.A.

Société anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(84290/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FORTUNE MAGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.127.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 décembre 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

FORTUNE MAGIQUE S.A.

Société anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84295/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

BERIK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.300.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue le 17 décembre 2001 à 15.00 heures au siège social*

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Federica Bacci de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter sa démission. Le conseil la remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, Mme Maria Chiapolino, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur. La ratification de cette nomination sera proposée à la prochaine assemblée extraordinaire de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

BERIK HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84293/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

RETONDO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.285.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

RETONDO S.A.

Société anonyme holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Signatures

(84291/024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

RETONDO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 52.285.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 20 décembre 2001*

Résolution

L'assemblée a décidé de transférer son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Conseil d'administration

MM. Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, administrateur;

Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler, administrateur;

Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange, administrateur;

Commissaire aux comptes

AUDIEX S.A., 57, avenue Emile Reuter, L-1510 Luxembourg.

Pour extrait conforme

RETONDO S.A.

Société anonyme holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84292/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

VALDI COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam.
Administration effective: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.430.

—
Extrait de la résolution écrite de l'Associé Unique du 25 novembre 2001

En date du 25 novembre 2001, l'Associé Unique de VALDI COMMUNICATIONS, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

- Décision a été prise de limoger Monsieur Christian Bühlmann de son poste de gérant de la société et de ne pas le remplacer.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84287/729/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

ENVIRONMENTAL SYSTEMS INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.592.

Les statuts coordonnés au 6 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(84282/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

ESPIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.352.

Les statuts coordonnés au 1^{er} décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2001.

Signature.

(84283/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

UPSIDE I CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.607.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(84307/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

UPSIDE I CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2001

- Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Pier Antonio Morici, conseiller financier, demeurant 55, Gloucester Street à London SW1 V4DZ et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84308/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

MOYNESQUE VIGNOLE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.811.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 26 octobre 1999 entre:
Société domiciliée: MOYNESQUE VIGNOLE S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R. C. Luxembourg: B 69.811

et

Domiciliaire: BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 17 décembre 2001.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84312/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

MOYNESQUE VIGNOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 69.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2001

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

* Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg;

* Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg;

* Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84315/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FEDERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.562.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 novembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FEDERAL TRADE HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 8 novembre 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.

- Conversion de la devise du capital et adaptation des statuts en conséquence.

- Divers.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84299/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.865.

Les statuts coordonnés au 30 novembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Signature.

(84284/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FLYSKY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.699.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 novembre 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FLYSKY FINANCE S.A. tenue à Luxembourg, le 16 novembre 2001, que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
- Affectation du résultat à l'exercice social suivant.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000.
- Affectation du résultat à l'exercice social suivant.
- Accorder décharge au Conseil d'Administration pour la durée de son mandat.
- Accorder décharge au Commissaire aux comptes pour la durée de son mandat.
- Renouvellement du mandat du Conseil d'Administration ainsi que celui du Commissaire aux Comptes.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84297/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

VOTRE INTERIEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 41-43, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 82.941.

L'an deux mille un, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société VOTRE INTERIEUR, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-4550 Esch-sur-Alzette, 29, rue du Canal, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 82.941, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, en date du 27 juin 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- MIDWAY HOLDINGS LIMITED INC., une société régie par le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Panama-City, P.O. Box 8320 Panama, 7, (République du Panama),

ici représentée par:

Maître Karine Schmitt, Avocat à la Cour, demeurant à L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 17 octobre, 2001.

2.- LIBOURNE COMPANY LIMITED, une société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbot Building, Main Street, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Maître Karine Schmitt, préqualifiée,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 17 octobre 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-4550 Esch-sur-Alzette, 29, rue du Canal vers L-3510 Dudelange, 41-43, rue de la Libération.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de siège social, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article cinq des statuts de la société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée, agissant en sa susdite qualité, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Schmitt, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2001, vol. 863, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(84373/239/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

VOTRE INTERIEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 41-43, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 82.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(84374/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

SORBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 55.213.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 12 novembre 2001*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 12 novembre 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 novembre 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et vu l'autorisation de l'Assemblée Générale en date du 28 mai 2001, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide également:

- de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF;
- de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, la mention de la valeur nominale des actions;
- d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, l'article 3, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 12 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84309/595/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

HOWI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.746.

Il résulte de la direction du gérant de la société HOWI, S.à r.l., prise le 13 novembre 2001, que:

Sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, décide, à l'unanimité, de convertir le capital de la société de LUF en Euro, au taux de change égal à LUF 40,3399 pour 1,- EUR.

En conséquence le capital de 500.000,- LUF est converti en Euro 12.394,68 EUR avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le gérant décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions émises et de remplacer dans les statuts toutes références en LUF par des références en Euro.

En conséquence il décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euro et soixante-sept cent (12.394,68 EUR), représenté par 500 actions d'une valeur nominale non définie.»

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

Signature
Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84298/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FINTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 74.746.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(85101/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

FINTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 74.746.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 14 décembre 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000 comme suit:

Résultats reportés au 31 décembre 2000	
Résultat de l'exercice 2000	- 128.713,32 EUR
Solde à reporter	- 128.713,32 EUR

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

SHAPBURG LIMITED,
QUENON INVESTMENTS LIMITED,
LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour FINTAL HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85102/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

NICKABB INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue L. Thyès.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-first day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- Mr Olof Mattias Stenhammar, business man, residing in Norrnäs gård, SE-139 50 Värmdö (Sweden).
- 2.- Ms Anna Charlotte Stenhammar, student, residing in Valhallavägen 50V, SE-114 22 Stockholm (Sweden).
- 3.- Mr Carl Mathias Stenhammar, student, residing in Siggesta gård, SE-139 90 Värmdö (Sweden).

All three (3) appearing persons are here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, residing in L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset,

by virtue of three (3) powers of substitution given on October 29, 2001.

Before said powers, after being signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in her here above stated capacities, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a «société à responsabilité limitée» which the prenamed parties declare to form between themselves, as follows:

Chapter I. Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owners and all those who may become owners in the future, in the form of a «société à responsabilité limitée», which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/ or foreign Companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of sticks, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds. It may grant assistance, loan, advance or guarantee to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures.

The corporation may also carry out all commercial, industrial, financial, movable and immovable operation which are in direct or indirect relation with its object.

The corporation may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of NICKABB INVEST, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Corporate capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at forty-eight thousand euros (48,000.- EUR) divided into thousand nine hundred and twenty (1,920) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

The thousand nine hundred and twenty (1,920) shares have been subscribed as follows:

1.- Mr Olof Mattias Stenhammar, prenamed, thousand two hundred and eighty shares	1,280
2.- Ms Anna Charlotte Stenhammar, prenamed, three hundred and twenty shares	320
3.- Mr Carl Mathias Stenhammar, prenamed, three hundred and twenty shares	320
Total: thousand nine hundred and twenty shares.	1,920

All the shares have been totally paid up so that the amount of forty-eight thousand euros (48,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred *inter vivos* or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the majority of the votes representing three quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favor of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin first of January and terminate 31st December of each year.

Chapter IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Transitory dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation of the company and shall terminate on December 31, 2001.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at eighty thousand Luxembourg francs.

Pro-fisco

For the purposes of registration, it is stated that the subscribed capital in the amount of forty-eight thousand euros (48,000.- EUR) is equivalent to one million nine hundred thirty-six thousand three hundred and fifteen Luxembourg francs (1,936,315.- LUF).

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

1.- The registered office is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2.- The meeting appoints as managers:

a) Mr Dirk C. Oppelaar, lawyer, residing at 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

b) Mr Bart Zech, juriste, residing in F-67570 Rodemack, 3, chemin de la Glèbe.

The corporation will be validly bound towards third parties by the single signature of any manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Olof Mattias Stenhammar, homme d'affaires, demeurant à Norrnäs gård, SE-139 50 Värmdö (Suède).

2.- Mademoiselle Anna Charlotte Stenhammar, étudiante, demeurant à Valhallavägen 50V, SE-114 22 Stockholm (Suède).

3.- Monsieur Carl Mathias Stenhammar, étudiant, demeurant à Siggesta gård, SE-139 90 Värmdö (Suède).

Les trois (3) comparants ci-avant nommés sont tous ici représentés par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée, demeurant à L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset,

en vertu de trois (3) pouvoirs de substitution donnés le 29 octobre 2001.

Lesquels pouvoirs de substitution, après avoir été signés ne varient par la personne comparante et le notaire sous-signé, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prénommées déclarent constituer entre elles:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations de quelque façon que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement des actions, obligations ou autres valeurs mobilières et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avances et garanties.

La société aura également pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de NICKABB INVEST, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) divisé en mille neuf cent vingt (1.920) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les mille neuf cent vingt (1.920) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Olof Mattias Stenhammar, prénommé, mille deux cent quatre-vingts parts sociales	1.280
2.- Mademoiselle Anna Charlotte Stenhammar, prénommée, trois cent vingt parts sociales.	320
3.- Monsieur Carl Mathias Stenhammar, prénommé, trois cent vingt parts sociales.	320
Total: mille neuf cent vingt parts sociales	<u>1.920</u>

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence ce-jour'd'hui et finira le 31 décembre 2001.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Pro-fisco

Pour les besoins de l'Enregistrement, il est constaté que le montant du capital social souscrit à hauteur de quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) est l'équivalent d'un million neuf cent trente-six mille trois cent quinze francs luxembourgeois (1.936.315,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

a) M. Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant à 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

b) Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à F-57570 Rodemack, Chemin de la Glèbe.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Colson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2001, vol. 863, fol. 68, case 5. – Reçu 19.363 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(84352/239/216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

TELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 51.525.

Monsieur le Président du Registre de Commerce près le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est prié de procéder à l'inscription des modifications suivantes concernant la société TELUX S.A. ayant son siège social à Itzig inscrit section B 51.525.

Siège social:

A inscrire:

83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Toute inscription contraire est à rayer.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84320/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

IMPRIMERIE D'ETTELBRUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 41, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 1.157.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2001

Il est décidé de convertir le libellé du capital social en portant celui-ci de 2,5 millions de francs à 61.973,38 euros.

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social de 26,62 euros, par prélèvement sur le compte report à nouveau sans création de parts nouvelles, pour le porter de 61.973,38 euros à 62.000,- euros.

Il est ensuite décidé d'augmenter la réserve légale de 2,66 euros, par prélèvement sur le compte report à nouveau, de sorte à la porter de 6.197,34 euros à 6.200,- euros.

Suite à cette résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille (62.000,-) euros, divisé par mille (1.000) parts sans désignation de valeur nominale».

Fait à Ettelbruck, le 25 juin 2001.

Certifié conforme

E. Seywert

Gérant administratif

(93816/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

IMPRIMERIE D'ETTELBRUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 41, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 1.157.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 décembre 2001.

Signature.

(93817/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

IMPRIMERIE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9201 Diekirch, Zone Industrielle Walebroch.

R. C. Diekirch B 2.957.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2001

Il est décidé de convertir le libellé du capital social en portant celui-ci de 130 millions de francs à 3.222.615,82 euros.

Il est ensuite décidé d'augmenter le capital social de 27.384,18 euros, par prélèvement sur le résultat de l'exercice sans création de parts nouvelles, pour le porter de 3.222.615,82 euros à 3.250.000,- euros.

Il est ensuite décidé de transférer du résultat de l'exercice 20.346,06 euros au poste bilantaire «résultats reportés» pour reconstituer le capital social et d'affecter le solde de 164.639,35 euros à la réserve légale.

Suite à cette résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent cinquante mille (3.250.000,-) euros, divisé en cent trente mille (130.000) actions sans désignation de valeur nominale».

Fait à Diekirch, le 18 décembre 2001.

Certifié conforme

P. Zimmer

Président du Conseil d'Administration

(93820/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

IMPRIMERIE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9201 Diekirch, Zone Industrielle Walebroch.

R. C. Diekirch B 2.957.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24 décembre 2001.

Signature.

(93821/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

IMPRIMERIE DE WILTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 20, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 212.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2001

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 6.000.000,- F en 150.000,- euros par prélèvement de 50.985,- F sur le bénéfice de l'exercice 2000 et d'augmenter la réserve légale à 15.000,- euros par prélèvement de 129.818,- F sur le bénéfice de l'exercice.

Suite à cette résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000,-) euros, divisé par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale».

Fait à Wiltz, le 18 décembre 2001.

Certifié conforme

J. Jentgen

Membre du conseil d'administratif

(93818/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

IMPRIMERIE DE WILTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 20, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 212.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 décembre 2001.

Signature.

(93819/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

EXTENSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 1.352.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EXTENSION S.A.

(93841/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

EXTENSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, Auf dem Kiemel.

R. C. Diekirch B 1.352.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 10.000 voix sur 10.000.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 10.000.000,- LUF en 247.893,52 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 2.106,48 pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 à EUR 250.000,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.
3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour publication au Mémorial et pour inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.

Weiswampach, le 30 juin 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 94, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93840/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

LUX-CADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, Auf dem Kiemel.
R. C. Diekirch B 1.351.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 5.000 voix sur 5.000.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 5.000.000,- LUF en 123.946,76 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 1.053,24 pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76 à EUR 125.000,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux.
3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de cent-vingt cinq mille euros, (EUR 125.000,-) divisé en cinq cent (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93842/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

LUX-CADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, Auf dem Kiemel.
R. C. Diekirch B 1.351.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LUX-CADO, S.à r.l.

(93862/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

BOUCHERIE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ingeldorf.
R. C. Diekirch B 904.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 mai 2001

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, président;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Blaschette, administrateur,
- Madame Doris Leesch, employé privé, Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2001.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93845/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

IMMOBILIERE NORD-SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Clervaux.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2001, vol. 322, fol. 9, case 1-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

PROCOMPTA-LUX, S.à r.l.

Signature

(93822/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

ARCLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.108.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Clervaux, le 21 décembre 2001, vol. 210, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(93853/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

ARCLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.108.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Clervaux, le 21 décembre 2001, vol. 210, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(93852/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

ARCLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.108.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 21 décembre 2001, vol. 210, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(93851/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

ARCLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.108.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 21 décembre 2001, vol. 210, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(93850/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

ARCLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 52, rue de Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.108.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2001, que la devise du capital social est changée en euros et que le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à trente sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro trois euros (37.184,03 EUR), représenté par mille cinq cent (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Pour extrait conforme

Madame D. Rinnen-Pütz

Un mandataire

Enregistré à Clervaux, le 21 décembre 2001, vol. 210, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): F. Kler.

(93849/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

NERDEN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 10, route d'Arlon.
R. C. Diekirch B 1.502.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(93874/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

SCIERIE STROTZ-KOLBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 29, rue des Romains.

R. C. Diekirch B 716.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cent euros, (EUR 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wolwelage, le 3 décembre 2001.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93864/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

SCIERIE STROTZ-KOLBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 29, rue des Romains.

R. C. Diekirch B 716.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SCIERIE STROTZ-KOLBACH, S.à r.l.

(93866/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

BALLOONING 50° NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9455 Fohren, 5, rue de Diekirch.

R. C. Diekirch B 5.631.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(93860/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

DIKRECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ingeldorf.

R. C. Diekirch B 903.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 mai 2001

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, président;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Blaschette, administrateur;
- Madame Doris Leesch, employé privé, Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2001.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93846/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

MENUISERIE GAUL ET CLEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 36, route de Boevange.
R. C. Diekirch B 1.327.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

GAUL ET CLEES, S.à r.l.

(93868/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

MENUISERIE GAUL ET CLEES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 36, route de Boevange.
R. C. Diekirch B 1.327.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 500 voix sur 500.

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en EUR.

2. Décide d'augmenter le capital social (dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales) de EUR 12.394,67 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.

3. Décide d'adapter en conséquences la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

4. Décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cent euros, (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) actions d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wincrange, le 3 juillet 2001.

Pour la société

Mr. J-P. Gaul / Mr. C. Clees

Enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93867/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

EUROSAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelange, 23, rue Principale.
R. C. Diekirch B 2.208.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(93861/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

SOCADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Echternach.
R. C. Diekirch B 886.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 mai 2001

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, président;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Blaschette, administrateur;
- Monsieur Raymond Nockels, employé privé, Consdorf, administrateur;
- Madame Jos Nockels-Wirthor, commerçante, Consdorf, administrateur.

Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2001.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93847/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

SCHUMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, Maison 7.

R. C. Diekirch B 2.890.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SCHUMANN, S.à r.l.

(93870/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

SCHUMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9678 Nothum, Maison 7.

R. C. Diekirch B 2.890.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100:

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cent euros, (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (EUR 125,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nothum, le 17 septembre 2001.

Pour la société

N. De Borger

Enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93869/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

GARAGE FELIX KONSBRÜCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, 3, rue de Beaufort.

R. C. Diekirch B 5.055.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(93863/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

CACTUS BAZAR II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Diekirch.

R. C. Diekirch B 2.059.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 30 mai 2001

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Max Leesch, employé privé, Koerich, président;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, Blaschette, administrateur;
- Madame Doris Leesch, employé privé, Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, Bertrange, administrateur.

Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2001.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93848/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

EURO-LEPONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.878.

L'an deux mille un, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-LEPONT S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R. C. Luxembourg section B numéro 59.878), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date 16 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 550 du 7 octobre 1997,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 20 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 550 du 7 octobre 1997,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 96 du 28 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandre Auge, employée privée, demeurant à Fameck (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Conversion du capital social de ITL en EUR.

3) Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 1.736.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

4) Souscription et libération intégrale.

5) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois cent trente-six mille (336.000) actions représentant le capital social de trois milliards trois cent soixante millions de liras italiennes (3.360.000.000,- ITL).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2000, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à trois milliards trois cent soixante millions de liras italiennes (3.360.000.000,- ITL), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1.936,27 ITL=1,- EUR, en un million sept cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze virgule dix-huit euros (1.735.295,18 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent quatre virgule quatre-vingt-deux euros (704,82 EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze virgule dix-huit euros (1.735.295,18 EUR) à un million sept cent trente-six mille euros (1.736.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme EURO-LEPONT S.A., prédésignée, de sorte que la somme de sept cent quatre virgule quatre-vingt-deux euros (704,82 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent trente-six mille euros (1.736.000,- EUR), représenté par trois cent trente-six mille (336.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 28.432,37 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Triboulot, Auge, Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 novembre 2001, vol. 516, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 décembre 2001.

J. Seckler.

(84353/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

DELMA & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 3.171.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 95, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

DELMA & CIE, S.à r.l.

(93872/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

DELMA & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 3.171.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100:

1. Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,70 EUR.
2. Décide d'augmenter le capital social de EUR 105,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,70 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves.
3. Décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social.
4. Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cent euros, (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (EUR 125,-) euros chacune.

Pour publication au Mémorial et pour inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Diekirch.

Wilz, le 5 décembre 2001.

Pour la société

M. B. De Bien

Enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93871/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

AGENCE IMMOBILIERE JOSEPH SEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 69.

R. C. Diekirch B 4.451.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 17 décembre 2001, vol. 172, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

AGENCE IMMOBILIERE JOSEPH SEIL, S.à r.l.

(93873/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

COPARINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.631.

L'an deux mille un, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de COPARINVEST S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.631, constituée sous la dénomination de SOPARINVEST S.A., suivant acte notarié du 27 novembre 1990, publié au Mémorial C, numéro 39 du 1^{er} février 1991.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 26 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 411 du 28 août 1995 (acte contenant entre autre changement de la raison sociale en COPARINVEST S.A.);

- du 27 juillet 1995, publié au Mémorial C, numéro 435 du 6 septembre 1995;

et suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 8 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 381 du 27 mai 1999;

- en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C, numéro 554 du 3 août 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Suppression pure et simple de la valeur nominale de toutes les actions existantes de la Société.

2) Augmentation du capital social à concurrence de quarante-six millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq francs belges (46.392.825,- BEF) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de huit cent trente et un millions de francs belges (831.000.000,- BEF) à un montant de huit cent soixante-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq francs belges (877.392.825,- BEF), par la création et l'émission d'actions nouvelles, et jouissant toutes des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles par l'actionnaire WINTERTHUR-EUROPE ASSURANCES S.A., avec siège social à Bruxelles (Belgique), l'autre actionnaire ayant renoncé totalement à son droit préférentiel de souscription.

4) Conversion du capital social, de même que la comptabilité de la société de francs belges (BEF) en euros (EUR) au taux de conversion de EUR 1,- = 40,3399 BEF du capital social ainsi augmenté de actuel de huit cent soixante-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq francs belges (877.392.825,- BEF), en vingt et un millions sept cent cinquante mille euros (21.750.000,- EUR).

5) Fixation d'une valeur nominale de toutes les actions existantes de la Société à mille euros (1.000,- EUR) chacune et pouvoirs à accorder au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

6) Modification subséquente de l'article cinq, premier paragraphe des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes de la Société de sorte que le capital social sera dorénavant représenté par quatre-vingt-trois mille cent (83.100) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de quarante-six millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq francs belges (46.392.825,- BEF) afin de por-

ter le capital social souscrit de son montant actuel de huit cent trente et un millions de francs belges (831.000.000,- BEF) à un montant de huit cent soixante-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq francs belges (877.392.825,- BEF), par la création et l'émission d'actions nouvelles sans mention de valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire WINTERTHUR - EUROPE ASSURANCES S.A., une société anonyme régie par les lois de Belgique, établie et ayant son siège social à Bruxelles (Belgique).

Souscription - Libération

Ensuite la société WINTERTHUR - EUROPE ASSURANCES S.A., prédésignée, ici représentée par:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 16 novembre 2001.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire toutes les actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société CO-PARINVEST S.A., prédésignée, de sorte que la somme de quarante-six millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq francs belges (46.392.825,- BEF) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la Société de même que la comptabilité de la Société de francs belges (BEF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social ainsi augmenté au montant de huit cent soixante-dix-sept millions trois cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq francs belges (877.392.825,- BEF) au taux de conversion d'un euro (1,- EUR)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), en capital d'un montant de vingt et un millions sept cent cinquante mille euros (21.750.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à toutes les actions (anciennes et nouvelles) une nouvelle valeur nominale, de la fixer à mille euros (1.000,- EUR) chacune, de manière à ce que l'intégralité du capital social de vingt et un millions sept cent cinquante mille euros (21.750.000,- EUR) sera à l'avenir représenté par vingt et un mille sept cent cinquante (21.750) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

A cet effet l'assemblée générale confère au conseil d'administration de la Société les pouvoirs nécessaires pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la conversion des livres et comptes de la Société de francs belges (BEF) en euros (EUR), à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-) par action et à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article cinq, premier paragraphe des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que le même article cinq des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social souscrit est fixé à vingt et un millions sept cent cinquante mille euros (21.750.000,- EUR) représenté par vingt et un mille sept cent cinquante (21.750) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2001, vol. 863, fol. 63, case 9. – Reçu 463.928 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(84354/239/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

COPARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 35.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 décembre 2001.

J.-J. Wagner.

(84355/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

VEVELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6660 Born, Duerfstrooss.
R. C. Diekirch B 1.505.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2001, vol. 562, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Born, le 20 décembre 2001.

Turnau

Gérant

(93865/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 décembre 2001.

ETOILE GARAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 27.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour ETOILE GARAGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84316/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

BAATZ MATERIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Erpeldange.
R. C. Luxembourg B 1.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour BAATZ MATERIEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84317/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

BAATZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour BAATZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84319/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

KOWA INVESTMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Luxembourg, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 36.756.

DISSOLUTION

In the year two thousand one, on the thirtieth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KOWA INVESTMENTS LUXEMBOURG, a 'société anonyme', established at L-5365 Luxembourg, 1B, Parc d'Activité Syrdall, R.C. Luxembourg section B number 36.756, incorporated on the 22nd of April 1991, published in the Mémorial C number 386 of the 15th of October 1991.

The company has been thrown into liquidation by a deed of the undersigned notary on the 16th of November 2001, with appointment of Mr Ken Atobe, Senior Vice President, THE MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., residing in Munsbach, as liquidator.

The meeting is presided by Mr Jean-Claude Simon, Vice President, THE MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., residing in Munsbach.

The chairman appointed as secretary Mr Angel Gracia, Assistant Vice President, THE MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., residing in Munsbach.

The meeting elected as scrutineer Mr Ken Atobe, Senior Vice President, THE MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., residing in Munsbach.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Report of the Auditor on the B/S of liquidation.
2. Decision to pay a final dividend.
3. Discharge to the Liquidator.
4. Discharge to the Auditor of the liquidation.
5. Decision relative to the closure of the liquidation.
6. Decision relative to the location of the corporate records.
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting decides to pay a final dividend.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the Liquidator and to the Auditor of the liquidation for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOWA INVESTMENT LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 1B, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section 8 sous le numéro 36.756, constituée suivant acte reçu en date du 22 avril 1991, publié au Mémorial C numéro 386 du 15 octobre 1991.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 16 novembre 2001, comprenant nomination de Monsieur Ken Atobe, Senior Vice President, THE MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Munsbach, en tant que liquidateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Simon, Vice President, THE MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Munsbach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Angel Gracia, Assistant Vice President, THE MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Munsbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ken Atobe, Senior Vice President, THE MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Munsbach.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur sur le bilan de clôture de liquidation.
2. Décision de payer un dividende final.
3. Décharge à accorder au Liquidateur.
4. Décharge à accorder au commissaire-vérificateur.
5. Décision relative à la clôture de la liquidation.
6. Décision relative à la conservation des documents de la société.
7. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder au versement d'un dividende final.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J.-C. Simon, A. Gracia, K. Atobe, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

J. Elvinger.

(84394/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

G-BUILD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 77.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour G-BUILD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84321/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

G-FIELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 77.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour G-FIELD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84322/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

SOGIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 58.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour SOGIS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84325/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

ACCINAUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 4.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour ACCINAUTO, S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84326/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

LA RENAISSANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 30.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour LA RENAISSANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84327/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

VITAL BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour VITAL BEAUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84328/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

KENACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 43, rue du Baerendall.
R. C. Luxembourg B 56.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour KENACO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84329/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

KRONOTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Sanem.
R. C. Luxembourg B 62.083.

The meeting is opened with Mr Roland Weber in the chair. The Chairman appoints Mr Vincenzo Macri as Secretary and the Assembly chooses Mrs A. Bastos as Scrutineer.

The chairman states and ascertains that all the Shareholders being present or represented, the Meeting can be validly held without formal notice and decide on all the points of the agenda. All the Shareholders declare being sufficiently informed.

Agenda:

1. Appointment of N. Matveieff as a director.

2. Miscellaneous

The assembly appoints Mister N. Matveieff as a director of KRONOTRANS, S.à r.l.

Mister U. Balshüsemann, former director of KRONOTRANS, S.à r.l., is dismissed from his functions.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed by the Chariman.

Done in Sanem, on September 28, 2001.

R. Weber / V. Macri / A. Bastos

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2001, vol. 322, fol. 1, case 8/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(84383/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

KIEFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 46.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour KIEFER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84330/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

GARAGE MÜLLER IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 2.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour GARAGE MÜLLER IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84331/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

RESOURCE DEVELOPMENT (ZOLIBORZ), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 72.080.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(85103/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

RESOURCE DEVELOPMENT (ZOLIBORZ), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 72.080.

*Extrait des résolutions et décisions prises par les associées pour l'approbation
des comptes au 31 décembre 2001*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999;
- d'affecter le résultat de l'exercice pour la période du 6 octobre 1999 au 31 décembre 1999 comme suit:

Résultat de l'exercice au 31 décembre 1999 - 1.885,- EUR

Report à nouveau - 1.885,- EUR

- de donner décharge aux gérants:

Mr. Scott Dwyer (gérant catégorie A).

Mr. Christopher Milam (gérant catégorie B);

pour les opérations de la société ayant clôturées au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour RESOURCE DEVELOPMENT (ZOLIBORZ), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 90, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(85104/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2001.

CENTRALIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, rue de la Paix.
R. C. Luxembourg B 20.655.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Pour CENTRALIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(84332/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 63.706.

—
Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84333/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

FEK IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 81.070.

—
Siège social:

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84334/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

ETS. HOFFMANN-NEU MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 50, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.541.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2001

L'assemblée générale extraordinaire de ETS HOFFMANN-NEU MATERIAUX S.A., a pris ce jour, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR avec valeur au 1^{er} janvier 2001.

2. Augmentation du capital social de EUR 239,57 pour le porter de son montant actuel de EUR 557.760,43 à EUR 558.000,- par incorporation de résultats reportés.

3. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR cinq cent cinquante-huit mille (558.000,-), représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500,-) actions de EUR vingt-quatre virgule quatre-vingts (24,80) chacune.

Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84420/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

TECNO COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1534 Luxembourg, 22, rue de la Forêt.
R. C. Luxembourg B 56.525.

Siège social:

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:
22, rue de la Forêt, L-1534 Luxembourg Cessange.
Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84335/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

BLUE CIRCLE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 70.453.

EXTRAIT

Suite à la tenue d'un conseil d'administration en date du 26 juin 2001 et une assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2001, les modifications suivantes sont intervenues et sont à inscrire:

Siège social: 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Conseil d'administration:

Administrateurs de catégorie A:

Monsieur Barry Cannings Eccleston Square, 84 UK-SW1V 1PX London.

Monsieur Léon Van Baal, Poortlaan 19, NL-2242 GN Wassenaar.

Administrateur de catégorie B:

Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, administrateur délégué.

Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant au 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE, société anonyme, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon (à partir de l'exercice 2001).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social 2001.

Luxembourg le 21 décembre 2001.

Pour réquisition inscription et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUE CIRCLE LUXEMBOURG, S.A.

R. Thillens

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84338/771/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

BILIMBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.761.

EXTRAIT

Par une résolution en date du 19 décembre 2001, le Conseil d'Administration a constaté la libération intégrale de son capital social par la société anonyme de droit luxembourgeois BILIMBI S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au R. C. Luxembourg, section B, numéro 82.761.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84341/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

HOLSTEIN OFFSHORE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 21.372.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
vom 3. Dezember 2001 in Luxemburg*

1. Das Gesellschaftskapital von 1.250.000,- LUF wird zu dem vom Rat der Europäischen Union gemäss Art. 109 I Abs. 4 Satz 1 des EG Vertrag festgelegten Umrechnungskurs von Euro zu LUF per 1. Januar 2002 auf Euro umgestellt.

2. Dementsprechend wird der Nominalwert der Aktien aufgehoben. An die Stelle einer Aktie im Nennwert von 12.500,- LUF tritt eine Aktie ohne Angabe des Nennwertes.

Luxemburg, den 20. Dezember 2001.

HOLSTEIN OFFSHORE HOLDING S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84343/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

MONEY PLUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 30.424.

In the year two thousand and one, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MONEY PLUS, a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the law of March 30, 1988 on undertakings for collective investment, having its registered office in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (R. C. Luxembourg B 30.424), incorporated pursuant to a notarial deed, on the 20th of April 1989, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of July 12, 1989, number 192. The Articles of Incorporation have been amended on December 4, 1998 by a notarial deed published in the *Mémorial C*, on January 23, 1999, number 39.

The Meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr Oliver Behrens, Managing Director of DWS INVESTMENT S.A., residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Melanie Ternité, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Monika Patzak, employee, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Approval of the merger between DB FUNDS (absorbing company) and MONEY PLUS (absorbed company) consisting of one sub-fund MONEY PLUS EURO MONEY MARKET.

2. Discharge to the Directors until the date of the Meeting.

3. Miscellaneous.

II.- That the Merger Project has been drawn pursuant to a deed of the undersigned notary on August 28, 2001, in compliance with Article 271 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

III.- That the Merger Project has been published, in compliance with Article 262 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of September 20, 2001.

IV.- That the Extraordinary General Meeting held before the undersigned notary on October 22, 2001 had not reached the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and thus could not validly deliberate on the items of the agenda, the present Meeting has been called pursuant to a second convening notice, for which no quorum is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, but where the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the Meeting.

V.- That, in compliance with Article 70 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, convening notices setting forth the agenda of the Meeting have been sent to the registered shareholders by registered mail on October 30, 2001.

VI.- That the names of the shareholders present at the Meeting or represented by proxy, the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each shareholder are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary, will remain attached to the present deed and registered therewith.

The proxies given shall be initialed *ne varietur* by the members of the board of the Meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

VII.- As appears from the said attendance list, one share out of the 3,067 shares in circulation, are represented at the present Extraordinary General Meeting.

VIII.- That the present Meeting is consequently duly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

IX.- The meeting acknowledges the deposit at the registered office of MONEY PLUS of the documents provided for by article 267 of the law on commercial companies one month before this meeting.

After deliberation, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting, after having reviewed the Merger Project published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 20, 2001, as well as the Report of the Board of Directors thereon, established in compliance with Article 265 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the report of the Auditor on its content, made by INTERAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, in compliance with Article 266 of the same law, approves the merger between DB FUNDS and MONEY PLUS.

The report of the Auditor and a copy of the report of the Board of Directors will remain annexed to the present deed.

The Meeting states that, by the contribution of all the assets of MONEY PLUS/MONEY PLUS EURO MONEY MARKET to DB FUNDS/DB FUNDS MONEY plus with immediate effect, MONEY PLUS ceases to exist as of the date of this Meeting, in compliance with Article 274 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The approval of the merger by the extraordinary general meeting of shareholders of the absorbing company, DB FUNDS, is not necessary to the extent that the conditions provided for by Article 264 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been complied with; notwithstanding this fact, shareholders of DB FUNDS, representing at least 5 per cent of the share capital, may nevertheless convene an extraordinary general meeting of shareholders to approve the merger as provided for by that Article 264, in which case the Board of Directors of DB FUNDS has undertaken to inform the undersigned notary at the latest on December, 3, 2001 at 9.00 a.m.

Second resolution

Discharge is given by the Meeting to the Directors for the execution of their mandate until the date of this Meeting.

Statement

The undersigned notary declares having verified the compliance with the conditions enumerated in Articles 257 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and states that the merger has been decided in compliance with the provisions of the legal requirements.

All the resolutions have been taken separately.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the French translation:

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MONEY PLUS, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, constituée en vertu de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif, ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (R. C. Luxembourg B 30.424), constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juillet 1989, numéro 192. Les Statuts ont été modifiés en date du 4 décembre 1998 par un acte notarié publié au Mémorial C du 23 janvier 1999, numéro 39.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Oliver Behrens, administrateur-délégué de DWS INVESTMENT S.A., demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Melanie Ternité, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Monika Patzak, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approbation de la fusion entre DR FUNDS (société absorbante) et MONEY PLUS (société absorbée) comprenant un seul compartiment MONEY PLUS EURO MONEY MARKET.
2. Décharge à donner aux Administrateurs jusqu'à la date de l'Assemblée.
3. Divers.

II.- Que le Projet de Fusion a été établi suivant acte du notaire soussigné en date du 28 août 2001 en conformité avec l'Article 271 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III.- Que le Projet de Fusion a été publié, en conformité avec l'Article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 septembre 2001.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en présence du notaire soussigné en date du 22 octobre 2001 n'avait pas pu statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour, le quorum imposé par l'article 67-1 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, n'ayant pas été atteint, la présente Assemblée se réunit sur deuxiè-

me convocation pour laquelle aucun quorum n'est requis par l'Article 67-1 (2) de la loi modifiée luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 mais où les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'Assemblée.

V.- Que conformément à l'Article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, des convocations indiquant l'ordre du jour de l'Assemblée ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs en date du 30 octobre 2001.

VI.- Que le nom des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenu par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

VII.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 3.067 actions en circulation, une action est représentée à la présente Assemblée.

VIII.- Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

IX.- L'Assemblée constate le dépôt au siège social de MONEY PLUS des documents prévus par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales un mois avant la présente assemblée.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir revu le Projet de Fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 septembre 2001, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration y relatif, établi conformément à l'Article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et le rapport du réviseur d'entreprises sur son contenu, fait par INTERAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, en conformité avec l'Article 266 de la même loi, approuve la fusion.

Le rapport du réviseur d'entreprises ainsi qu'une copie du rapport du Conseil d'Administration resteront annexés aux présentes.

L'Assemblée déclare que, par l'apport de tous les avoirs de MONEY PLUS/MONEY PLUS EURO MONEY MARKET, à DB FUNDS/DB FUNDS MONEY PLUS, avec effet immédiat, MONEY PLUS cesse d'exister à la date de cette Assemblée, en conformité avec l'Article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante, DB FUNDS, n'est pas requise dans la mesure où les conditions de l'Article 264 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées; nonobstant ce fait, les actionnaires de DB FUNDS, représentant au moins 5 pour cent du capital social, peuvent néanmoins convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour approuver la fusion tel que prévu à l'Article 264, auquel cas le Conseil d'Administration de DB FUNDS s'est engagé d'en informer le notaire soussigné au plus tard le 3 décembre 2001 à 9.00 heures.

Deuxième résolution

Décharge est accordée par l'Assemblée aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de cette Assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié la conformité avec les conditions énumérées aux Articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare que la fusion a été décidée en conformité avec les dispositions légales.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises séparément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: O. Behrens, M. Ternité, M. Patzak, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

J. Elvinger.

(84396/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

PETROLEUM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof, 4, Zoning Vulcalux.
R. C. Luxembourg B 50.560.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PETROLEUM SERVICES S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(84379/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

PETROLEUM SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, Zoning Industriel Vulcalux.
R. C. Luxembourg B 63.219.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wilz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PETROLEUM SERVICES HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(84380/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.815.

Extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg company by the name of NORTEL NETWORKS (LUXEMBOURG) S.A. (hereinafter the «Company»), with its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, held in Luxembourg on December 19, 2001.

The meeting of the shareholders is presided by Eleonora J.M. Broman.

The chairman designates as secretary Gé van der Fits.

The meeting of the shareholders designates as scrutineer Willy El Gammal.

The shareholders represented at the meeting by proxies in writing and the number of shares held by the shareholders have been mentioned on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed by the members of the bureau, will remain attached to the present deed.

The Chairman declares the following:

Pursuant to the above mentioned list, the seven hundred eight thousand nine hundred twenty-three shares (708,923) with par value of US\$ 1,000.- each, representing the entire share capital of the Company of, seven hundred eight million nine hundred twenty-three thousand US Dollar (US\$ 708,923,000.-) are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

That the agenda of the present ordinary meeting is as follows:

Agenda

1. To accept the resignation of Mr. David John Edward Roberts, residing at Burry Cottage, Bambers Green, Takeley, Bishop Stortford, Herdforsshire, CM 22 6PD, United Kingdom, as Manager of the Company with effect, May 15, 2001.

2. To accept the resignation of Mr. Cesar Cesarratto, residing, 11, avenue de la Source, F-78380 Bougival, France, as manager of the Company with effect, August 1, 2001.

3. To accept the nomination of Mr. Robert Haitsma, Senior Finance Manager, residing in Siriusdreef 42-72, NL 2132 Hoofddorp, Netherlands, as manager of the Company with effect August 1, 2001.

4. To accept the nomination of Mr. Gordon Allan Davies, Assistant General Counsels, residing in tje Shileings, Heathfield Avenue, Sunninghill Berkshire, SL5 OAL, United Kingdom, as manager of the company with effect August, 1, 2001.

5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The above has been considered correct by the meeting of the shareholders.

Thereafter the meeting of the shareholders has considered itself as validly formed and after deliberation has unani- mously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting of the shareholders resolves to accept the resignation of Mr. David John Edward Roberts, residing at Burry Cottage, Bambers Green, Takeley, Bishop Stortford, Herdforsshire, CM 22 6PD, United Kingdom, as Manager of the Company with effect, May 15, 2001.

Second resolution

The meeting of the shareholders resolves to accept the resignation of Mr. Cesar Cesarratto, residing 11, avenue de la Source, F-78380 Bougival France, as manager of the Company with effect, August 1, 2001.

Third resolution

The meeting of the shareholders resolves to accept the nomination of Robert Haitsma, Senior Finance Manager, residing in Siriusdreef 42-72, NL 2132 Hoofddorp, Netherlands, as manager of the Company with effect August 1, 2001.

Fourth resolution

The meeting of the shareholders resolves to accept the nomination of Mr. Gordon Allan Davies, Assistant General Counsel, residing in The Shileings, Heathfield Avenue, Sunninghill Berkshire, SL5 OAL, United Kingdom, as manager of the company with effect August 1, 2001.

There being no further items on the agenda the Chairman closed the meeting at 17.30 h.

Signatures

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. , fol. , case . – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84342/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2001.

NIMAC S.A. INDUSTRIES, Société Anonyme.

Siège social: Foetz, 12, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 72.156.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wilz, le 14 décembre 2001, vol. 172, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIMAC S.A INDUSTRIES

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(84381/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

BACHMANN & RIEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.449.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 23.522,10 DEM

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(84415/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

BACHMANN & RIEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 19.449.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 décembre 2001 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du Deutsche Mark à l'Euro avec effet rétroactif au 1er janvier 2001. Le capital social s'élève dorénavant à cent vingt-sept mille huit cent vingt-deux euros et quatre-vingt dix-sept cents (EUR 127.822,97), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions, sans désignation de valeur nominale.

- L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84416/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

NEW GRAIN DE BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4633 Differdange, 15, rue de la Grève Nationale.
R. C. Luxembourg B 62.909.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 321, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Signature

Gérante

(84411/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

DISCO FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.629.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 14 décembre 2001 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été converti du Franc Belge en Euro avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.

- La désignation de la valeur nominale des actions a été supprimée.

- L'article 5 alinéa 1 et 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg le 14 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84412/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

T & MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.907.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 67, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

(84434/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

FELIX GIORGETTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 38.804.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 janvier 2001

L'assemblée générale ordinaire de FELIX GIORGETTI, S.à r.l. a pris ce jour, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR avec valeur au 1^{er} juillet 2001.

2. Augmentation du capital social de EUR 818,89 pour le porter de son montant actuel de EUR 3.594.456,11 à EUR 3.595.275,- par incorporation de réserves.

3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR trois millions cinq cent quatre-vingt quinze mille deux cent soixante-quinze (3.595.275) représenté par mille quatre cent cinquante (1.450) parts sociales de EUR deux mille quatre cent soixante-dix-neuf virgule cinquante (2.479,50) chacune.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84422/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

TECDIS S.A., Société Anonyme.
(anc. TECDIS HOLDING S.A., Société Anonyme).
 Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
 R. C. Luxembourg B 41.509.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 28 novembre 2001 que:
 - Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été converti du Franc Luxembourgeois en Euro avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.
 - La désignation de la valeur nominale des actions a été supprimée.
 - L'article 5 alinéas 1 et 2 des statuts ont été modifiés en conséquence.
 Luxembourg le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84413/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

P.M. DE WAAL HOLDING S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
 R. C. Luxembourg B 34.309.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 18 décembre 2001 que:
 - Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été converti du Franc Luxembourgeois en Euro avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.
 - La désignation de la valeur nominale des actions a été supprimée.
 - L'article 3 alinéa 1 a été modifié en conséquence.
 Luxembourg le 18 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(84414/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

FINANIM S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
 R. C. Luxembourg B 51.968.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	8.176.405,54 EUR
- Affectation à la réserve légale	- 408.820,28 EUR
- Report à nouveau	7.767.585,26 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Signature.

(84417/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2001.
